

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je tiens à répondre parce que j'essaie d'être tout à fait juste envers le député. Il sait très bien que je ne peux influencer ni Votre Honneur, ni les motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement, ni les questions d'ailleurs. Il a laissé entendre que j'étais d'accord avec la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement vendredi, et c'est sur ce point que j'aimerais m'expliquer. Je n'ai pas dit que j'étais d'accord avec la motion. Je n'ai pas dit non plus: «Vous ne pouvez pas faire une telle chose.» Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dis au député: Quant à moi, vous pouvez faire ce que vous voulez. Est-ce bien clair?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est certainement très clair pour la présidence.

Des voix: Oh, oh!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STEVENS—L'ACHAT D'ACTIONNÉS DE PACIFIC PETROLEUMS PAR PETRO-CANADA—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, la question de privilège que je veux soulever a trait à quelque chose qui n'est certainement pas très clair pour la Chambre. Je veux simplement avertir Votre Honneur que j'espère soulever demain la question de privilège au sujet de la déclaration malencontreuse faite par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) il y a quelques instants. Il a encore une fois présenté sous un faux jour la nature de la transaction qui met en cause Petro-Canada et Pacific Petroleum. Il est intolérable que le gouvernement continue à induire les Canadiens en erreur au sujet de l'achat de Pacific Petroleum Ltd.

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): A ce même propos, monsieur l'Orateur, je pense que le député de York-Simcoe (M. Stevens) déforme entièrement les faits. Depuis quelques jours, le député, son chef et tous leurs collègues ont essayé de déformer la vérité pour convaincre les Canadiens que l'argent de leurs impôts était utilisé à mauvais escient et que des fonds qui auraient normalement financé des travaux publics ont servi à acheter une compagnie pétrolière. Il doit cesser ou bien d'induire la Chambre en erreur, ou bien d'en accuser le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il vaudrait mieux, pour ne pas trop enfreindre nos règles, que les députés cessent de s'accuser mutuellement d'induire la Chambre en erreur. Des députés des deux côtés de la Chambre ont accusé plusieurs fois leurs vis-à-vis de présenter sous un faux jour l'achat de Pacific Petroleum Ltd par Petro-Canada. Aujourd'hui encore, le ministre, le député de York-Simcoe (M. Stevens) et, à l'instinct, le ministre d'État (petite entreprise) (M. Abbott) et tous

Privilège—M. Towers

ceux qui ont pris la parole se sont lancés dans une discussion. Ces discussions portent sur les mêmes questions que le débat sur le budget. Ce débat permet à chacun de commenter le caractère de ces transactions financières avec la liberté dont on dispose habituellement lors d'un débat sur le budget.

Ce sont là des discussions, et je n'ai nullement l'intention de les laisser continuer sous le couvert de la question de privilège, que ce soit maintenant, demain ou plus tard.

M. TOWERS—L'ARTICLE DE LA PRESSE CANADIENNE SUR LE RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de me permettre de soulever aujourd'hui la question de privilège pour réfuter les observations faites par le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) en mon absence, dans sa question de privilège du 10 novembre qui figure à la page 1014 du Hansard, à propos de la date du dépôt du rapport du vérificateur général. Comme vous le savez, je comptais remettre cette question à plus tard, mais j'ai eu connaissance de faits nouveaux qui, à mon avis, réclament une mise au point immédiate.

Le député d'Ottawa-Ouest a fait non seulement des commentaires blessants à mon endroit, mais il a également mis en doute la compétence et l'intégrité d'un membre de la tribune des journalistes, s'il n'a pas même cherché à museler la presse.

Monsieur l'Orateur, il ne faudrait pas, dans cette institution démocratique, tourner l'honnêteté en ridicule pour des motifs politiques ou autres. Souvent, les députés critiquent les journalistes qui ont mal interprété ou rapporté leurs paroles. J'ai posé aujourd'hui une question de privilège afin de défendre un journaliste de la Presse canadienne qui a rédigé un article en tous points exact mais que le député d'Ottawa-Ouest a qualifié de «déformation des faits». Je vous cite les propos qui me sont attribués dans l'article: «Je ne pense pas que nous devrions tripatouiller le rapport ou la date de son dépôt après qu'on l'ait déjà annoncé». C'est la transcription exacte des propos que j'ai tenus au comité des comptes publics.

Dans sa question de privilège, le député d'Ottawa-Ouest cite l'article reprenant mes propos: «Il est clair que le gouvernement ne tolérera aucune critique de l'état de ses finances durant le débat du budget». C'est bien ce que j'ai dit, mais en dehors du comité et je le soutiens.

Je ne cherche pas à en faire retomber la faute sur quiconque et je ne garderai certainement pas le silence alors que l'on met en doute, bien injustement, l'intégrité d'un membre de la tribune de la presse, même si son article gêne quelque peu le gouvernement ou un député.

Mon collègue, le député de York-Simcoe (M. Stevens) a déclaré à la Chambre le 10 novembre et je cite: «Je ferai remarquer à Votre Honneur que les réunions du comité directeur sont en général considérées comme confidentielles.» Je suis d'accord avec lui là-dessus. Dans des conditions normales, je suis entièrement d'accord avec cette méthode, mais étant donné que ce que le député d'Ottawa-Ouest a déclaré à la Chambre quant à la réunion du comité directeur était inexact, je suis bien obligé de dire ce qui a transpiré de cette affaire.